

Veillez noter, comme indiqué ci-dessous, bien que ce jeu concours, accessible depuis la page facebook d'ebookers, soit ouvert aux personnes résidentes en Suisse, il s'agit d'un jeu concours pan-Européen. Si vous résidez au Royaume-Uni, en Irlande, Pays-Bas, Belgique, France, Allemagne, Autriche, Finlande, Suède, Norvège et Danemark, nous vous prions d'accéder au jeu concours à partir de la page ebookers/MrJet applicable à ces pays.

Règlement du concours

«Fr. 100'000.- de voyages: gagne des vacances gratuites avec ebookers!»

(«le Jeu»)

Le présent document regroupe les conditions de participation du jeu (le "Règlement du jeu") définissant la relation entre le participant («vous», «votre») et ebookers.com SA («ebookers», «nous», «notre») dont le siège social est situé Rue de l'Arquebuse 9, CH-1204 Genève.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu et les tirages au sort quotidiens sont ouverts à toute personne résidant en Suisse, majeure au moment du jeu. Les employés d'ebookers ou des entreprises parentes, ainsi que les employés des entreprises affiliées et des agences employées à la communication et au marketing, et tous les autres membres de leur foyer ne sont pas éligibles. Pour le présent règlement, les «membres de leur foyer» inclut père, mère, frère, sœur, enfants et conjoints. Ebookers présume qu'en participant au jeu et aux tirages au sort quotidiens, vous avez la capacité légale, soit l'âge minimum requis, et la capacité mentale d'utiliser l'application et acceptez le présent Règlement.

En participant au Jeu, vous déclarez également que le Jeu et les présentes conditions générales sont conformes avec les lois de votre pays de résidence.

Vous reconnaissez également une décharge totale de l'entreprise Facebook, et qu'en autorisant cette application à accéder à certaines de vos informations personnelles, ces informations sont fournies à ebookers et non à Facebook. Vous reconnaissez également que ce Jeu n'est ni sponsorisé par, approuvé ou administré par, ou associé à Facebook.

2. LE JEU

Le Jeu intitulé **«Fr. 100'000.- de voyages: gagne des vacances gratuites avec ebookers!»** se compose de "tirages au sort quotidiens" tels que définis par les Facebook Promotion Guidelines: une promotion qui inclut des prix quotidiens de la valeur monétaire et un gagnant sélectionné sur la base du hasard après être passé par le flux de l'application Facebook «Fr.100000 de voyages».

Chaque jour, le Jeu mettra en avant une nouvelle destination à gagner, à l'exception de Las Vegas qui sera à gagner à deux reprises.

3. ACCES AU JEU

Les propriétaires d'un compte Facebook devront être ou devenir fan de la page ci-dessous pour participer au Jeu. Le Jeu est accessible du 19 janvier 2012 à minuit au 2 février 2012 à 20:59:59 à l'adresse suivante: <http://www.facebook.com/ebookers.suisse>

4. COMMENT JOUER

Lors de leur première connexion, les participants devront:

- accepter la "Demande d'autorisation" dans la pop-up
- accepter le Règlement du Jeu disponible en fichier PDF en bas de toutes les pages.

Puis, pour participer aux tirages au sort quotidiens, les joueurs devront:

- Cliquer sur «Jouer» et cliquer sur la bonne réponse (la photo qui n'est pas associée à la destination du jour) en moins de 45 secondes avant 20h59m59 chaque jour pour avoir une chance au tirage au sort.

Si l'ami parrainé est tiré au sort ce jour là, son parrain gagne également un voyage pour la même destination.

Le Jeu est limité à une (1) participation par utilisateur Facebook par jour.

5. DUREE

Le Jeu débute le 19 janvier à minuit et s'achève le 2 février 2012 à 20h59m59, soit 15 jours plus tard.

6. LOTS

Chaque gagnant bénéficiera d'un voyage via ebookers pour deux adultes d'une valeur moyenne estimée à environ CHF 3600.- chacun, pendant les quinze jours du Jeu, soit:

JOUR 1)

19 janvier 2012 - Vols et hôtel à New York

Gagnant 1: hôtel Hilton New York

Gagnant 2: hôtel Hilton New York

JOUR 2)

20 janvier 2012 - Vols, hôtel et location de voiture à Las Vegas

Gagnant 1: hôtel Aria Resort & Casino

Gagnant 2: hôtel Aria Resort & Casino

JOUR 3)

21 janvier 2012 - Vols, hôtel et location de voiture à Miami

Gagnant 1: hôtel Gansevoort

Gagnant 2: hôtel Gansevoort

JOUR 4)

22 janvier 2012 - Vols et hôtel à Sharm-el-Sheikh

Gagnant 1: hôtel Grand Rotana

Gagnant 2: hôtel Renaissance Golden View Beach Resort

JOUR 5)

23 janvier 2012 - Vols et hôtel à Koh Samui

Gagnant 1: hôtel Lamai Wanta Beach Resort

Gagnant 2: hôtel Fair House Villas & Spas

JOUR 6)

24 janvier 2012 - Vols et hôtel à Rome

Gagnant 1: hôtel Inghilterra

Gagnant 2: hôtel Augusta Lucilla Palace

JOUR 7)

25 janvier 2012 - Vols et hôtel à Londres

Gagnant 1: hôtel Marriott West India Quay

Gagnant 2: hôtel Cumberland

JOUR 8)

26 janvier 2012 - Vols et hôtel à Paris

Gagnant 1: hôtel Citadine Prestige Les Halles

Gagnant 2: hôtel Ascott Arc de Triomphe

JOUR 9)

27 janvier 2012 - Vols, hôtel et location de voiture à Majorque

Gagnant 1: hôtel Iberostar Playa del Muro Village

Gagnant 2: hôtel Wave House (Ouverture en juin 2012)

JOUR 10)

28 janvier 2012 - Vols, hôtel et location de voiture au Maroc

Gagnant 1: hôtel Ryads Park & Spa à Marrakech

Gagnant 2: hôtel Agadir Beach Club à Agadir

JOUR 11)

29 janvier 2012 - Vols et hôtel à Curaçao

Gagnant 1: hôtel Hyatt Regency Golf Resort

Gagnant 2: hôtel Renaissance Curacao Resort & Casino

JOUR 12)

30 janvier 2012 - Vols, hôtel et location de voiture au Cap (Afrique du Sud)

Gagnant 1: hôtel Southern Sun Chain

Gagnant 2: hôtel African Pride 15 Orange

JOUR 13)

31 janvier 2012 - Vols et hôtel à l'île Maurice

Gagnant 1: hôtel Heritage Telfair Golf Spa & Resort

Gagnant 2: hôtel Tamarina

JOUR 14)

1^{er} février 2012 - Vols et hôtel à Dubaï

Gagnant 1: hôtel Ibn Battuta Gate Mövenpick

Gagnant 2: hôtel Bonnington Tower

JOUR 15)

2 février 2012 - Vols, hôtel et location de voiture à Las Vegas

Gagnant 1: hôtel Ceasar's Palace

Gagnant 2: hôtel Planet Hollywood Resort & Casino

Tous les prix doivent être acceptés tels quels et sont non négociables, non remboursables et ne comprennent pas d'assurance. La valeur des prix indiquée dans l'application n'est pas contractuelle et purement indicative. Elle est basée sur certaines dates de voyage, pour un aéroport de départ et les prix réels observés sur ebookers.com le 11 janvier 2012. Les lots ne sont pas cessibles à une autre personne et ne peuvent donner lieu à une compensation monétaire. Il n'est pas non plus possible d'acquérir des points sur divers programmes de fidélité des compagnies aériennes avec ces voyages. Si en raison de circonstances en dehors de notre contrôle, nous sommes incapables de fournir le prix, nous nous réservons le droit d'attribuer un autre prix de valeur égale ou supérieure. Tous les vols sont soumis aux conditions générales de vente existantes d'ebookers, disponibles sur www.ebookers.ch et des conditions générales de la compagnie aérienne concernée pour le transport de passagers et des bagages (copie disponible sur demande). Le gagnant et son accompagnateur choisiront l'aéroport de départ identique à l'aéroport de retour. Toute tentative de fraude sera poursuivie dans toute la mesure de la loi. Ebookers se réserve le droit de modifier ou de limiter le Jeu à sa seule discrétion.

Toutes les autres dépenses, y compris le transport terrestre vers et depuis les aéroports de départ et d'arrivée, les autres déplacements sur place, les pourboires, les repas, les taxes applicables, les services de l'hôtel (si applicable), room service, assurance voyage et médicale, argent de poche et dépenses personnelles, souvenirs, les demandes de chambres de catégorie supérieure ou toute autre dépense non expressément mentionnées sont de la responsabilité exclusive du gagnant. Aucune responsabilité ne sera assumée par ebookers pour tout voyage annulé, retardé, suspendu ou reporté une fois que tous les billets ont été émis pour quelque raison en dehors de son contrôle. Le gagnant et son accompagnateur seront chargés de veiller à leur assurance en voyage et leurs documents de voyage, y compris les passeports et, si applicable, les visas et vaccinations demandés par le pays dont fait objet son voyage. Il est fortement recommandé aux voyageurs de souscrire une assurance voyage adéquate.

7. SELECTION DES GAGNANTS

Le tirage au sort sera automatiquement effectué par le système tous les jours à 21h00m00s du 19 janvier 2012 au 2 février 2012 parmi tous les participants éligibles enregistrés par l'application.

Si un participant a invité un ami et que cet ami est tiré au sort, la personne qui l'a invité gagne aussi. Par conséquent:

- Si le gagnant du jeu a été invité par un ami, le deuxième gagnant sera l'ami qui l'a invité. Il est entendu qu'un utilisateur ne peut pas envoyer des demandes de plus de 15 amis et par jour.
- Si le gagnant est un «joueur solitaire» (il / elle n'a pas accepté et / ou reçu l'invitation des amis / demande), le deuxième gagnant est choisi au hasard dans la base de données parmi d'autres "joueurs solitaires" éligibles le jour même.

Les prénoms et photos de profil des deux gagnants seront publiés sur l'onglet de l'application et sur la page «Les gagnants» sur Facebook.

Le détail des périodes de séjour, durée, vols et hôtel, ainsi que la procédure à suivre pour contacter ebookers et bénéficier du prix seront directement communiqués aux gagnants par email ou téléphone.

- Dates de voyages: du 1er avril au 31 décembre 2012, à l'exception des périodes de vacances scolaires dans le pays du gagnant, et à l'exception de certaines périodes exclues par les prestataires sponsors du Jeu.
- Ebookers contactera les gagnants dans un maximum de 15 jours après la fin du Jeu, soit le 17 février 2012 au plus tard.
- Les gagnants souhaitant réserver leur voyage devront donner à ebookers une fenêtre de 6 semaines entre leur demande et la date de départ.
- Le transport sur des compagnies aériennes dites «low cost» peuvent être utilisé pour les voyages vers des destinations d'Europe et du Bassin méditerranéen. Dans ce cas, les bagages et autres options (enregistrement rapide, etc..) sont à la charge du gagnant.

Le gagnant sera tenu d'accepter son prix en retournant un message de confirmation dans les 14 jours suivant la notification. Plus de détails sur le prix seront donnés à ce moment.

En cas de non-acceptation dans le délai prescrit, le gagnant ne pourra plus réclamer le prix décerné mais non explicitement accepté. Ebookers se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dans le cas où des motifs amèneraient à croire que le gagnant a contrevenu à une clause de ce Règlement. Ebookers se réserve le droit d'annuler le Jeu à tout moment, s'il le juge nécessaire, à son avis raisonnable, ou si des circonstances surviennent en dehors de son contrôle. Les gagnants seront sélectionnés conformément au présent Règlement pour tous les tirages au sort quotidiens déjà effectués.

8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles recueillies dans le cadre de ce Jeu sont traitées conformément à la loi applicable. Toutes les données personnelles recueillies seront hébergées en France et traitées en conformité avec la «Loi Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 et partiellement modifiée par la loi du 6 janvier 2004. Selon l'Article 27 de la «Loi Informatique et Libertés», tous les participants au jeu ont le droit d'accès et de rectification des données les concernant: précisément, les participants ont le droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives collectées dans le cadre du Jeu. Ils ont le droit de s'opposer à la

collecte de leurs données personnelles. A cet effet, la demande doit être envoyée sur simple demande à l'adresse suivante: socialmedia-dach@ebookers.com ou par courrier à l'adresse suivante:

Ebookers.com SA

Rue de l'Arquebuse 9

CH- 1204 Genève

en faisant figurer votre nom complet et adresse postale.

Ebookers se réserve également le droit de partager ces informations avec ses partenaires, qui peuvent à leur tour communiquer avec les participants dans le cadre de ce Jeu.

9. GENERALITES

En participant au Jeu, vous acceptez de vous conformer au présent Règlement (qui peut être modifié à tout moment par ebookers sans préavis) et aux décisions d'ebookers, qui sont définitives sur toutes les questions relatives à ce Règlement, au Jeu, aux tirages au sort et/ou aux résultats, et aucune correspondance ne sera échangée au sujet du Jeu. Tout changement éventuel apporté aux conditions sera ajouté au Règlement modifié sur la page Facebook. Nous ne pouvons pas être tenu responsable pour toute information inexacte, erreur, omission, interruption, effacement, défaut, retard, panne de la ligne, vol ou destruction ou accès non autorisé aux données, perte des données, effacement de données lors de l'opération ou non, virus, bugs ou autres causes indépendantes de notre volonté (dans la mesure permise par la loi). Vous acceptez également que, en cas de gain, nous pouvons faire usage de votre nom, adresse, et image de profil Facebook pour tout usage marketing. Toute autre information personnelle soumise dans le formulaire de participation sera uniquement utilisée dans le cadre du Jeu et ne sera pas communiqué à un tiers excepté si nécessaire pour le déroulement du Jeu et l'attribution des lots. ebookers ne peut pas être tenu responsable des éventuels coûts, réclamations, dommages ou pertes subis par une personne ayant participé au Jeu et occasionnés par une défaillance, quelle qu'elle soit, dans l'exécution des modalités de ce Jeu, si ce n'est qu'aucun terme dans ce Jeu n'aura pour effet de limiter la responsabilité d'un parti en cas de décès ou de blessures causés par la négligence. Si ebookers, à son avis raisonnable, estime qu'une personne a délibérément manipulé les entrées dans ce Jeu, ebookers pourra exclure cette personne du Jeu. Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

10. DEPOT LEGAL

La participation au jeu implique d'accepter sans réserve les présentes conditions ainsi que les règles d'éthique sur Internet pour tous les participants. Le présent règlement a été approuvé via www.reglement.net par SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés 15, Passage du Marquis de la Londe-78000 – Versailles, France.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant toute la durée du Jeu. Les demandes doivent être envoyées par courrier à l'adresse suivante:

KRDS

Concours Ebookers

2, rue des Moulins

75001 Paris,

France,

en faisant mention de votre nom complet et adresse postale.

Une version complète du Règlement est disponible sur toutes les pages Facebook d'ebookers.

11. LITIGES ET RESPONSABILITES

Ces règles ont été élaborées en conformité avec la législation française. Les participants doivent donc se soumettre à la réglementation française relative aux jeux et concours. Tout litige qui ne peut être réglé à l'amiable sera confié aux tribunaux compétents désignés dans le Code de procédure civile français.

12. DIVERS

La participation au Jeu implique l'acceptation du présent règlement. Toute violation des règles entraîne l'annulation de la participation et des chances de recevoir un prix.

Toute personne s'opposant à un ou plusieurs articles du présent règlement sera exclue du Jeu et, le cas échéant, ne pourra pas recevoir son prix.

Tous les cas de figure non présents dans ce Règlement seront traités individuellement par ebookers qui prendra la décision finale.

Paris, le 18 janvier 2012